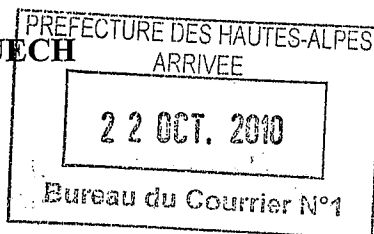


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH



Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010

**Objet** : Création de nouveaux locaux pour les services de la Communauté de Communes des Deux Buëch. Demande de subvention.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

**Etaient présents** : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

**Excusés** : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset  
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Président Michel Mescle rappelle aux délégués les démarches engagées pour installer l'ensemble des services de la Communauté de Communes des Deux Buëch dans des locaux spacieux et fonctionnels.

Les demandes de subvention déposées en 2009 n'ont pas abouti.

Il propose de les renouveler auprès de l'Etat et du Conseil Général des Hautes-Alpes et tout autre partenaire financier potentiel afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible.

Le montant prévisionnel des travaux a été actualisé suite à l'avant projet détaillé réalisé par l'architecte soit :

1 676 000 € HT ; 2 004 500 € TTC

Après avoir entendu les raisons de l'échec des demandes de subvention présentées en 2009 pour financer le projet, le conseil communautaire délibère.

La proposition de renouveler les demandes de subvention est approuvée à la majorité ; le Président est chargé des démarches administratives correspondantes.

votants : 19  
pour : 18  
abstention : 1  
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

